

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 09 JUILLET 2020 A 20 HEURES

CONVOCAATION DU 03 JUILLET 2019

- Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2020
- Vote des comptes de gestion de 2019 du comptable public (commune, eau, et assainissement)
- Vote des comptes administratifs de 2019 (commune, eau et assainissement)
- Affectation des résultats de 2019-Vote des budgets prévisionnels (commune, eau et assainissement)
- Nomination de la commission communale des impôts
- Admission en non-valeurs des pièces présentées par le Trésorier
- Désignations à la commission de contrôle des listes électorales
- Redevances d'occupation du domaine public
- Diagnostic église ST GAULT
- Avenant au marché renforcement AEP et défense incendie Rougemont
- Acceptation d'un legs
- Questions diverses.

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia PAILLOUX, Maire.

Convocation du 03 JUILLET 2020

Présents : DI STEFANO Alain, HUTTEAU Jean, DURAND Olivier, GUERIN Christelle, MARTEL Véronique, DENIAU Manuela, FOUCHE Muriel, FORTE Christophe, BRUNEAU Jackie, PERSEILLE Philippe, PASQUET Jean-Pierre, BOUREILLE Roland

Secrétaire de séance : M. Christophe FORTE

Absent excusé : ROUAULT Françoise, CORMIER Cédric

o
o o

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

O
O O

2020-13 Adoption du compte de gestion de la Commune 2019

2020-14 Adoption du compte de gestion de l'eau 2019

2020-15 Adoption du compte de gestion de l'assainissement 2019

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir s'être fait présenter les comptes administratifs 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Approuve successivement le compte de gestion de la Commune du Trésorier pour l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 du Service de l'eau et celui de l'assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité (13 votants).

2020-16 Adoption du compte administratif de la Commune 2019

Sous la présidence de Madame Patricia PAILLOUX, maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	446.850,64 €
Dépenses	392.981,67 €
Excédent de clôture :	53.868,97 €

Investissement

Recettes	343.111,78 €
Dépenses	347.994,39 €
Déficit de clôture :	4.882,61 €
Restes à réaliser :	16.874,57 €

Besoin de financement : Néant

Hors de la présence de M. Alain DI STEFANO ancien maire de Yèvre-la-ville, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-17 Adoption du compte administratif du service de l'eau 2019

Sous la présidence de Madame PAILLOUX Patricia, maire, le Conseil municipal examine le compte administratif du Service de l'eau 2019 qui s'établit ainsi :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonctionnement

Recettes	107.380,69 €
Dépenses	87.864,84 €
Excédent de clôture :	19.515,85 €

Investissement

Recettes	40.734,50 €
Dépenses	27.210,29 €
Excédent de clôture :	13.524,21 €
Restes à réaliser :	8.642,00 €

Besoin de financement : Néant

Hors de la présence de M. Alain DI STEFANO ancien maire de Yèvre-la-ville, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'eau de 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-18

Adoption du compte administratif du Service de l'assainissement 2019

Sous la présidence de Madame PAILLOUX Patricia, maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Service de l'assainissement 2019 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Recettes	68.506,10 €
Dépenses	59.554,60 €
Excédent de clôture	8.951,50 €

Investissement

Recettes	39.941,30 €
Dépenses	38.635,12 €
Excédent de clôture :	1.306,18 €

Besoin de financement : Néant

Hors de la présence de M. Alain DI STEFANO ancien maire de Yèvre-la-ville, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'assainissement de 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-19

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice pour la Commune

2020-20

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice pour le service des eaux

2020-21

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice pour l'assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia PAILLOUX, Maire, après avoir examiné les comptes administratifs de l'exercice ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement de chaque budget doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

A statué sur l'affectation des résultats de fonctionnement des budgets de la Commune et des Services de l'eau et de l'assainissement.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité (13 votants).

2020-22 Adoption du budget primitif 2020 de la Commune

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé sur le contenu du projet de budget de la Commune résumant les orientations générales, après avoir étudié les propositions de budget présentées, après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif communal de l'exercice 2020 comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses: 559 279,64 €
Section de fonctionnement	Recettes : 559 279,64 €

Section d'investissement	Dépenses: 159 095,85 €
Section d'investissement	Recettes : 159 095,85 €

Dont prélèvement pour l'investissement : 76 547,85 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

2020-23 Adoption du budget primitif 2020 du Service de l'eau

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé sur le projet de budget du Service de l'eau résumant les orientations générales, après avoir étudié les propositions de budget présentées, après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif du Service de l'eau de l'exercice 2020 comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses : 201 334,59 €
Section de fonctionnement	Recettes : 201 334,59 €

Section d'investissement	Dépenses : 328 034,34 €
Section d'investissement	Recettes : 328 034,34 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

2020-24 Adoption du budget primitif 2020 du Service de l'assainissement

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé sur le projet de budget du Service de l'assainissement résumant les orientations générales, après avoir étudié les propositions de budget présentées, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif du Service de l'assainissement de l'exercice 2020 comme suit :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Section de fonctionnement Dépenses : 73 984,11 €
Section de fonctionnement Recettes : 73 984,11 €

Section d'investissement Dépenses : 70 796,72 €
Section d'investissement Recettes : 70 796,72 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

2020-25

Objet : commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 et L2121-21

Vu l'article 1650 du Code général des impôts qui institue dans chaque commune une commission des impôts directs présidée par le maire

Vu le nombre d'habitants de la commune :

Considérant que les conditions de recevabilité des commissaires proposés à savoir Être de nationalité française, âgés de 18 ans révolus, inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double

Après en avoir délibéré le conseil municipal

DECIDE de

Former la commission des impôts

De nommer Madame Patricia PAILLOUX, maire de la commune, comme Président de la commission communale des impôts directs

De proposer une liste de 24 noms afin de permettre la nomination de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants par le directeur des services fiscaux

MME AUVRAY Martine	M. GAGET Patrice
M. BOUREILLE Roland	M. GAULMIN Jean-Marc
MME BRUNEAU Jackie	MME GUERIN Christel
M. CHAVANNES Didier	M. HUTTEAU Jean
M. CORMIER Cédric	M. LECLERC Charles
MME DENIAU Manuela	M. LEPAGE Maryse
M. DI STEFANO Alain	MME MARTEL Véronique
M. DUPRE Denis	MME MARTIN Sophie
M. DURAND Olivier	M. PASQUET Jean-Pierre
M. FORTE Christophe	M. PASQUET Julien
MME FOUCHE Muriel	M. PERSEILLE Philippe
M. FOUSSARD Etienne	MME ROUAULT Françoise

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mr Philippe PERSEILLE quitte le conseil municipal pour raison professionnelle
A 22H 30**

2020-26 **Objet : Admission en non-valeurs de pièces présentées par le Trésorier**

Le Conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par le Trésorier sur des admissions en non-valeur de plusieurs titres émis sur les années antérieures et pour lesquels il lui est impossible de recouvrer les sommes.

Compte tenu cependant du fait que ces tiers sont parfaitement identifiés, que leurs coordonnées sont connues et qu'a supposé qu'ils soient actuellement insolvables, il ne peut pas être exclu, pour l'un d'entre eux en raison de ses facultés de rebondir qu'il revienne à meilleure fortune

Le Conseil se prononce favorablement pour les listes n° 3947260232(Assainissement) et n°3643030232 (Eau), à l'exception des titres :

**T-13 /2006, R-6-8/2009, R-4-13, R-9-26/2010, R-107-28, R-109-26/2011, R-1-28/2012, R-11-26/2012, R-1-27/2013(assainissement)
R-13-60, R-9-29/2010, R-13-78, R-7-82/2011, R-991-83, R-8-72/2012, R-2-82/2013, R-2-375/2017(eau)**

le tiers devant encore être poursuivi ;

Le montant de la liste 3947260232 est donc ramené à 2,02 € et celui de la liste 3643030232 à la somme de 295,73€.

Le Maire est autorisé par le Conseil municipal à enregistrer les écritures suivantes, dans les budgets concernés, aux imputations c/6541 : n°3947260232 pour un montant de 2,02€ ,n°3643030232.pour un montant de 295,73€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-27 **Objet : désignation des membres à la commission de contrôle des listes électorales**
Le Conseil municipal,

Vu la lettre du 1^{er} juillet 2020 du Préfet du Loiret relatif aux modalités de mise en place des futures commissions de contrôles des listes électorale :

Désigne pour siéger au sein de cette future commission municipale, en qualité de conseillers municipaux

- ROUAULT Françoise, titulaire
- GUERIN Christelle, suppléant

- Propose à M. le Préfet, pour assurer le rôle de délégué de l'administration, les candidatures de :
 - GAGET Catherine, titulaire
 - PASQUET Nadine, suppléant

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-28 **Objet : Occupation du domaine public communal à des fins commerciales**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de commerce

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2016-002 autorisant l'occupation du domaine public à des fins commerciales

Vu la crise sanitaire liée au COVID 19 et l'absence d'activité pendant la période de confinement

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire

décide

De réduire de 50% les montants des redevances visées aux arrêtés 2016-002,2016-004,2017-038,2017-039,2018-019 pour l'année 2020

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-29

Objet : Église Saint-Gault (ISMH)

Demandes de subventions consécutives à l'étude de diagnostic

Mission de maîtrise d'œuvre

Demandes de subventions pour cette mission

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 28 concernant la passation de marchés à procédure adaptée ;

Vu le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 concernant le relèvement des seuils de publicité et de mise en concurrence des marchés à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que l'état de l'église Saint-Gault (ISMH) de Yèvre-le-Châtel est préoccupant ainsi que l'atteste la chute en 2016 d'éléments de corniche et du faux plafond ;

Vu le courrier de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 1^{er} décembre 2017, préconisant la réalisation d'une étude de diagnostic présentant l'état sanitaire de l'édifice et préconisant une programmation des travaux de restauration ;

Vu l'étude diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint-Gault réalisée par *l'Agence 1090, architectes*, mettant en évidence des désordres structurels ;

Vu le courrier du Préfet de la Région Centre-Val de Loire - Conservation régionale des Monuments Historiques, en date du 20 février 2020, relatif à cette étude et validant les première et secondes tranches concernant les travaux prioritaires et travaux extérieurs et demandant des compléments d'enquête pour la troisième tranche qui porte sur les travaux intérieurs ;

Vu la proposition de mission de maîtrise d'œuvre présentée le 8 juillet 2020 par *l'Agence 1090, architectes* ;

Après en avoir délibéré,

Pour les travaux :

1/ Prend acte de la validation de la DRAC et de la demande de compléments d'enquête et retient le principe de la réalisation de ces travaux ;

2/ Autorise le Maire à rechercher des financements pour ces travaux auprès de l'Etat, de la Région et du Département ainsi qu'auprès de toute structure (EPCI ou autre) susceptible de contribuer à leur financement ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3/ Envisage d'ores et déjà de solliciter la Fondation du Patrimoine et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français ;

Pour la mission de maîtrise d'œuvre :

4/ Autorise le Maire à signer la proposition présentée par l'Agence 1090, architectes, 7 rue de Malte 75011 PARIS pour la mission de maîtrise d'œuvre des deux premières tranches de travaux de l'église Saint-Gault, pour un montant de la mission totale de 31 272,80 € H.T. et l'autorise à payer les sommes correspondantes ;

5/ Autorise le maire à solliciter de la DRAC et du Conseil départemental des subventions au taux le plus élevé possible, pour le financement de cette mission ;

6/ Approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour la mission de maîtrise d'œuvre :

- Subvention de l'État - DRAC (40 %)	12 509,00 € HT
- Subvention du Département (40 %)	12 509,00€ HT
- Autofinancement de la commune (20 %)	<u>6 254,80€ HT</u>
Total	31 272,80 € HT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

2020-30

Objet : Renforcement et amélioration des réseaux d'eau potable et de défense incendie à Rougemont
Avenant au marché de travaux

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 28 concernant la passation de marchés à procédure adaptée ;

Vu ses délibérations n° 2019-28 et n° 2019-29 du 30 août 2019 concernant le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau et de défense incendie à Rougemont et le lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de ces travaux ;

Vu sa délibération n° 2020-01 du 21 février 2020 attribuant notamment le marché de travaux à l'entreprise EXEAU TP pour un coût HT de 240 334,30 € ;

Considérant qu'il convient, compte tenu de la configuration des lieux, de réaliser simultanément les mêmes travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau rue du Colombier, rue de Boynes, rue de Pithiviers,

Vu le devis en date du 1^{er} juillet 2020 établi par l'entreprise EXEAU TP pour ces travaux ;

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer l'avenant du 9 juillet 2020 établi par l'entreprise EXEAU TP pour les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau et de défense incendie, rue du Colombier, rue de Boynes, rue de Pithiviers à Rougemont, pour un montant de 35 999,50 € H.T. et l'autorise à payer les sommes correspondantes

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2020-31 Objet Acceptation legs MR Claude PAPET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de M. Claude PAPET, résident du hameau de Rougemont, qui par testament remis à l'étude de Maître Resneau- Lambert, notaire à Pithiviers, lègue à notre commune des biens mobiliers et immobiliers.

Entendu l'exposé de Madame le maire d'accepter ce legs positif et de proposer, que les sommes à venir soient, pour partie, consacrées à des investissements futurs sur la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à mains levées :

- Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donne délégation à Madame le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).

Questions diverses

Madame Le Maire rend compte au conseil municipal des nominations des présidents et vice-présidents dans les syndicats intercommunaux à savoir

- Syndicat BEGY : Président : M. CORMIER Cédric
Vice-Président : MR GUERINET Patrick
- SIIS : Président : MR GUERINET Patrick
Vice-Président : MME PAILLOUX Patricia

Le conseil municipal est informé :

- d'un partenariat avec la roseraie « André EVE », une convention tripartite sera signée Avec l'association les compagnons de la châteltenie.
- d'une rencontre avec le groupe LA POSTE pour la mise en place d'un éventuel point d'information pendant la saison touristique à Yèvre le Chatel.
- de la réalisation du diagnostic de 70 arbres par l'office national des forêts. Un exemplaire a été remis à chaque conseiller
- du don d'une œuvre de M. Claude MERCIER au profit de la commune.
- du résultat d'un prélèvement effectué par le SITOMAP sur un échantillon de la collecte sélective Un rappel nous est fait sur la qualité du tri, les erreurs étant constituées par les plastiques non recyclables (barquettes, films, sacs ...)
- de la demande d'autorisation d'exploiter de M.et MME VILLETTE Rodolphe et Cécilia.

Il est rappelé que, compte tenu des mesures sanitaires, les célébrations du 13 et 14 Juillet sont annulées

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est également fait remarquer que, pendant la période des moissons, chacun doit respecter le stationnement afin de faciliter la circulation des engins agricoles.

La séance est levée à 23h40.

Les membres présents

le Maire

Patricia PAILLOUX